

Passeports et titres de voyage étrangers

Enfants : signature à partir de 6 ans ; empreintes à partir de 12 ans

Passeports belges et non-résidents

Procédure normale pour Belges et non-résidents + 2ème passeport sur demande écrite et motivée (employeur)	majeurs	85,00	€ 7 ans	+/- 8 jours ouvrables
	mineurs	35,00	€ 5 ans	
Procédure urgente pour Belges et non-résidents 34 ou 66 pages au choix	Demande à la commune (si dem le samedi vaut dem introduite le lundi)	majeurs	260,00	€ 7 ans
	mineurs	210,00	€ 5 ans	
Procédure super urgente uniquement pour les Belges inscrits à Awans 33 ou 66 pages (au choix)	Demande à la commune	majeurs	320,00	€ 7 ans
	mineurs	270,00	€ 5 ans	
	Demande à Bruxelles	majeurs	350,00	€ 7 ans
	mineurs	320,00	€ 5 ans	
si dem avant 15h délivr du passeport le jour ouv suivant à la commune si dem avant 15h du lundi au vdd : retrait 4h30 plus tard à Bruxelles et si dem après 15h retrait le jour ouvrable suivant ou au plus tard le samedi avant 8h30 Rue des Colonies, 1 1000 BXL (8 h 30 à 18h30/12 h 15 samedi) Tél. : 02/518 21 16 idem + paiement uniq par carte				

Titres de voyage étrangers : réfugiés, apatrides, étrangers sous statut protection et autres

étrangers en séjour illimité (cartes A, B, C, D, F ou F +)

Procédure normale pour tous	majeurs	81,00	€ 2 ans	+/- 8 jours ouvrables
	mineurs	41,00	€ 2 ans	
Procédure urgente pour tous	majeurs	250,00	€ 2 ans	24 h si demande avant 15 h
	mineurs	210,00	€ 2 ans	
Procédure super urgente uniquement pour les réfugiés ou apatrides 34 ou 66 pages (au choix)	Demande à la commune	majeurs	310,00	€ 7 ans
	mineurs	270,00	€ 5 ans	
Sous conditions : pas plus de 2 attest. P/V durant les 5 dernières années ; absence de mesure jud., pol. ou ad. ; 1 parent même adresse présent	Demande à Bruxelles	majeurs	340,00	€ 7 ans
	mineurs	320,00	€ 5 ans	
4h30 retrait à Bruxelles rue des Colonies, 1 1000 BXL (8 h 30 à 18h30/12 h 30 samedi) Tél. : 02/518 21 16 NB : délivrance à Bx + rapide si faite avt 15h30				

Cartes d'identité

Enfants belges et européens : signature et empreintes à partir de 12 ans
Enfants NON européen : signature à partir de 12 ans ; empruntes à partir de 6 ans

Procédure normale					Adultes belges	10 ans
Première carte à 12 ans	gratuite				Adultes belges + 75 ans	30 ans
Belges et Etrangers EU EU+ F F+ M N	22,10 €	25,10 €	30,10 €	40,10 €	Etrangers et enfants étrangers	variable
Enfants belges moins de douze ans KIDS-ID	8,10 €	/	/	/	Enfants belge moins de 12 ans	3 ans
Enfants étrangers moins de douze ans EU EU+ F F+ M	8,10 €	/	/	/	Enfants belges de 12 à 18 ans	6 ans
Enfants étrangers moins de douze ans A B K L	11,30 €	/	/	/		
Etrangers cartes biométriques A B H K L I J	22,70 €	25,70 €	30,70 €	40,70 €		
Procédure d'urgence livraison à la commune						
Belges et tous les étrangers de plus de 12 ans	124,60 €			J+1 jour ouvrable si demande avant 15h,		
Enfants belges moins de douze ans	110,60 €			retrait à la commune le lendemain après 14h		
Enfants étrangers moins de douze ans EU EU+ F F+ M	110,60 €					
Enfants étrangers moins de douze ans A B K L	122,60 €					
Procédure d'urgence retrait à Bruxelles UNIQUEMENT pour les Belges						
Adultes belges	163,40 €			H+4H30 si demande avant 15h, autres J+1 jour ouvrable	02/518 21 16	
Enfants belges moins de douze ans	149,40 €			retrait à Bruxelles, rue des Colonies 1 1000 Bruxelles le		
				lendemain àpd 8h30-18h30/12h30 samedi		
Ci pour employé communal qui utilise sa ci à l'AC						
attestation d'immatriculation (proro gratuite)	gratuite					
recommande PIN/PUK	16,00 €					
	5,00 €					

Permis de conduire

Original, duplicata, chang guide, chang catégorie et provisoire	30,00 €
International (3 ans)	26,00 €
Duplicata de permis de conduire, renouvellements et permis provisoire de groupe I (CARA/DAC)	35€ le 1er puis 15€ renouvellement

Sacs immondices

Rouleau 10 sacs rouges	60 L	13,50 €
Rouleau 10 sacs rouges	30 L	8,00 €
Rouleau 10 sacs verts	30 L	8,00 €

Documents administratifs

Population

tout certificat ou tout extrait issu du registre de la population, du registre des étrangers ou du registre d'attente	5,00 €
certificat de vie	5,00 €
extrait de filiation	5,00 €
copie certifiée conforme	5,00 €
casier judiciaire	1,00 €
extrait de filiation	5,00 €
changement d'adresse	10,00 € par personne
Légalisation d'un document autre qu'une autorisation parentale	5,00 €
prise en charge	20,00 € forfait

Etat civil

extrait ou copies d'actes de l'état civil (naissance, décès, reconnaissance, désaveu, mariage, divorce, nationalité, cohabitation légale, ...)	20,00 € à l'acte
déclaration de décès et acte de décès subséquent	gratuit
déclaration de mariage	50,00 € forfait
déclaration de cohabitation légale	50,00 € forfait
dossier de nationalité	20,00 € forfait
dossier de reconnaissance prénatale ou postnatale	20,00 € forfait
Création d'un acte belge établi sur base d'un acte étranger	50,00 € forfait
Légalisation/apostille d'acte belge pour étranger	5,00 € forfait
changement de nom de famille	gratuit
changement de prénom	245,00 € forfait Exceptions : 1) Prénom ridicule ou odieux, 2) Prénom qui prête à confusion, 3) Prénom modifié uniquement par un trait d'union ou un signe qui change sa prononciation (un accent, par exemple), 4) Prénom modifié uniquement par la suppression complète d'une partie d'un prénom composé, 5) Prénom à modifier concernant une personne transgenre, 6) Prénom à modifier concernant une personne adoptée qui souhaite reprendre le ou les prénoms renseigné(s) dans son acte de naissance original, 7) Citoyen belge n'ayant pas de prénom

Exceptions

- a) les documents qui **doivent être délivrés gratuitement** par l'administration communale en vertu d'une loi, d'un arrêté royal ou d'un règlement quelconque de l'autorité,
- b) les documents délivrés à des personnes **indigentes** ; l'indigence étant constatée par toute pièce probante,

Prix des sépultures concédées

Pleine terre		100,00	€ du m carré
Pleine terre urne		100,00	€ du m carré
Caveau	2pers	2.000,00	€
	3pers	3.000,00	€
	4pers	4.000,00	€
	6pers	6.000,00	€
	9pers	9.000,00	€
Columbarium	2urnes	500,00	€
	4urnes	1.000,00	€
Plaquette		50,00	€
Majorations des prix		500,00	€ par non awansois désigné au moment de l'octroi
		500,00	€ par place non désignée = considérée comme non awansois au moment de l'octroi
		500,00	€ par personne/urne surnuméraire + 500,00€ de majoration si non awansois au moment de son décès ou au moment de la modification du contrat de concession
Exonérations de majorations			1. Les personnes ayant résidé au moins 25 ans dans la commune et ayant quitté l'entité pour s'établir soit dans une maison de retraite, soit dans une institution leur dispensant des soins ou encore chez un proche pour des raisons de santé 2. Les personnes ayant résidé au moins 25 ans dans la commune de Awans

Renouvellements

Renouvellement	autre	500,00	€
	caveau	1.000,00	€
	plaquette	50,00	€

Exhumations

Exhumations *	432,00	€ *pour
		1. Exhumations de confort de restes mortels réalisées exclusivement par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées 2. Rassemblement de restes mortels réalisées exclusivement par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées 3. Exhumations de confort d'urnes cinéraires effectuées par le personnel communal.

Taxe sur les inhumations, dispersions, mise columb/cavurnes

Taxe	500,00	par inhumation, dispersion des cendres ou mise en columbarium et/ou en cavurne
Exonérations de taxe		1. Une personne décédée ou trouvée morte sur le territoire d'Awans 2. Une personne décédée ou trouvée morte en dehors du territoire de la commune, y inscrites au registre de la population, au registre des étrangers ou au registre d'attente de la commune 3. Un militaire ou un civil mort pour la Patrie, un militaire ou un membre des services de sécurité décédé en service commandé 4. Une personne qui a résidé au moins 25 ans à Awans 5. Une personne qui lègue son corps à la science 6. Un indigent 7. Les fœtus, les enfants présentés sans vie et les enfants de moins de 12 ans